



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 22110

Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la composition du groupe de travail présidé par Mme Dekeuwer-Defossez chargé de préparer la réforme du droit de la famille. Ce groupe de travail est composé essentiellement de professionnels : avocats, magistrats, notaires et exclut les représentants des familles et associations, celles-ci étant seulement auditionnées. Afin d'assurer une meilleure défense des familles et une garantie de fonctionnement démocratique de ce groupe de travail, il lui demande si le Gouvernement envisage d'en revoir la composition et d'y introduire la participation de représentants d'associations familiales.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le groupe de travail, installé à la chancellerie le 31 août 1998 et chargé de proposer des réformes en droit de la famille d'ici à la fin du premier semestre 1999, a volontairement été composé d'un nombre restreint de spécialistes : universitaires, magistrats, avocats, notaire, psychanalyste. Il lui est apparu qu'une structure ramassée était plus à même de formuler des propositions de textes dans le délai imparti. Pour autant, elle est pleinement consciente de la nécessité d'opérer une large concertation préalablement à la mise en oeuvre d'une réforme de cette importance. Aussi a-t-elle demandé à Mme Dekeuwer-Defossez, présidente de ce groupe de travail, de procéder aux consultations les plus larges des associations intéressées par les secteurs du droit de la famille. Les associations familiales seront donc entendues par le groupe de travail. L'audition de certaines d'entre elles a déjà été réalisée, tandis que d'autres sont planifiées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22110

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6506

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1440